



AVIS DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX

La Commune de La Tour réattribue un terrain au village de La Tour listés ci-dessous :

LE CASTELLAR : E 234-A Parcelle haute (215 m²)

Cette mise à disposition pour une durée **de 3 ans pour un loyer de 20€ par/an**, sera prise en compte après attribution selon les critères suivants et acceptation du règlement intérieur:

- Acceptation du règlement intérieur
- Résidence principale
- Absence de propriété attenante au village (centre-bourg)

Les offres doivent être déposées en Mairie avant le :

4 juillet 2024 à midi

Date limite de dépôt, sous pli cacheté.